

Image not found or type unknown



Frais de dossier dans une agence

Par **Mawiie33**, le **29/07/2014** à **14:20**

Bonjour,rrnrnJ'ai été locataire d'un appartement sur Talence pendant 5 ans dans une agence.rnrnEn détaillant les quittances de loyer, je m'aperçois qu'en plus du loyer et des charges, 1,50€ a été prélevé pour les frais administratifs.rnrnCertaines personnes de mon entourage m'ont dit que ce n'était pas légal, et que l'agence me devait donc 90€ (60 mois x 1,50€)rrnrnQuelqu'un pourrait-il me confirmer que ces frais administratifs ne sont effectivement pas légaux? et que je suis donc en droit de les réclamer à mon agence?rrnrnMerci d'avance!rrnrnMarie